

## UNE HISTOIRE ENVIRONNEMENTALE DU MOYEN AGE

Une étude des « malheurs » de Limoges au Moyen âge – Histoire 5<sup>e</sup>

### **Bibliographie**

Caroline COSTEDOAT et Michel SIGNOLI, *La Peste noire*, Paris, 2021 (1<sup>ère</sup> édition : 2018)

Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN, *Les Malheurs des temps. Histoire des fléaux et calamités en France*, Paris, 1987

Robert FAVREAU, « Epidémies à Poitiers et dans le Centre-ouest à la fin du Moyen âge », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1967, n°125-2

Thomas LABBE, *Les catastrophes naturelles au Moyen âge*, CNRS Editions, 2017

Monique LUCENET, *Les Grandes Pestes en France*, Aubier, 1985

Florian MAZEL (dir.), *Nouvelle Histoire du Moyen âge*, Paris, Seuil, 2021

Grégory PARVAUD, *La Corporation des bouchers à Limoges du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Alice Lyner Editions, 2010

Louis PEROUAS (dir.), *Histoire de Limoges*, Privat, 1989

Philippe VALETTE, *Les climats. Une géo-histoire*, Documentation photographique n°8142, CNRS Editions, 2021

### **Sources pour les documents**

*Annales manuscrite de Limoges*, « manuscrit de 1638 », éditées par Ruben, Achard et Ducourtieux, 1872

*Chroniques de Saint Martial de Limoges* (éditées par H. Duplès-Agier), Paris, 1874

« Livre de raison d'Etienne Benoist », BSAHL, t.XXIX, 1881, p.274

Achille LEYMARIE, *Le Limousin historique*, Limoges, 1838

Bonaventure de SAINT-AMABLE, *Histoire de Saint Martial...*, Limoges, 1685

### **Les objectifs et les enjeux de la séquence**

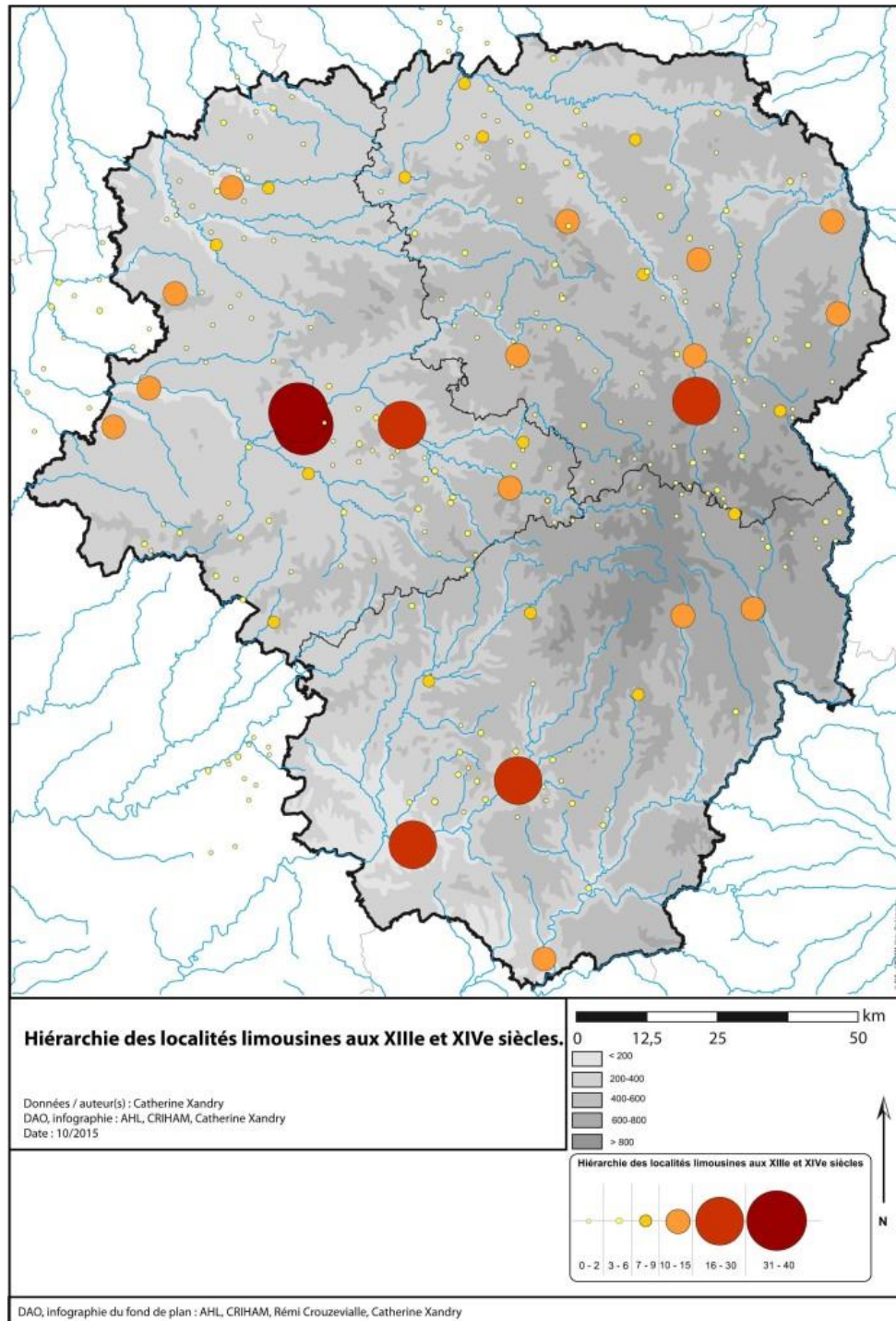
Il s'agit de mettre en évidence les « nouveaux modes de vie » urbains et « l'économie marchande » stimulée par le mouvement urbain, à travers la diffusion des épidémies, mais aussi à travers les mécanismes en œuvre lors des incidents climatiques. (cf *BOEN* n°31 du 30 juillet 2020).

Les croyances et les pratiques religieuses, dans le cadre de l'Eglise chrétienne, révèlent aussi la manière dont les Hommes du Moyen âge envisagent les phénomènes naturels. Ceux-ci permettent aussi d'appréhender la manière dont les sociétés urbaines font face aux malheurs des temps : rôle des acteurs de la ville au Moyen âge (gouvernement, Eglise...).

## Les documents disponibles

### Document A : Limoges et les villes du Limousin au Moyen âge

Limoges compterait environ 8 500 habitants au début du XVIe siècle (estimation de Michel Cassan, dans « Les villes du Limousin et de la Marche à l'époque moderne », dans *Les Limousins en quête de leur passé*, Limoges, 1986)



Source : *Atlas historique du Limousin*, <https://www.unilim.fr/atlas-historique-limousin/dossiers-historiques/moyen-age/>

## Document B : Une chronologie de différents malheurs

« En 1427, Jean de Bretagne faisait la guerre aux habitants de Limoges. Il fit prendre un marchand de Limoges, nommé Rouchaud, et lui fit trancher la tête, ainsi qu'à plusieurs autres. Tellement que personne n'osait aller aux champs, le pays était entièrement détruit. Des trêves furent jurées. Après de nouvelles guerres en 1428, de nouvelles trêves furent jurées et prolongées entre 1434. En ce temps, les consuls faisaient grosse garde posant des sentinelles aux clochers des églises, faisant fortifier les murs, tours, portes, boulevards et remparts de la ville. »

« Chronique de Limoges » dans Achille Leymarie, *Le Limousin historique*, p.379-380

« En 1432, les consuls de Limoges consentent à l'hôpital de la ville une réduction de deux tiers d'une rente de froment qui leur ai due. »

Robert Favreau, « Epidémies à Poitiers et dans le Centre-ouest à la fin du Moyen âge », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1967, n°125-2

Eté 1433 : épidémie à Poitiers

Hiver 1433 : épidémie en Auvergne.

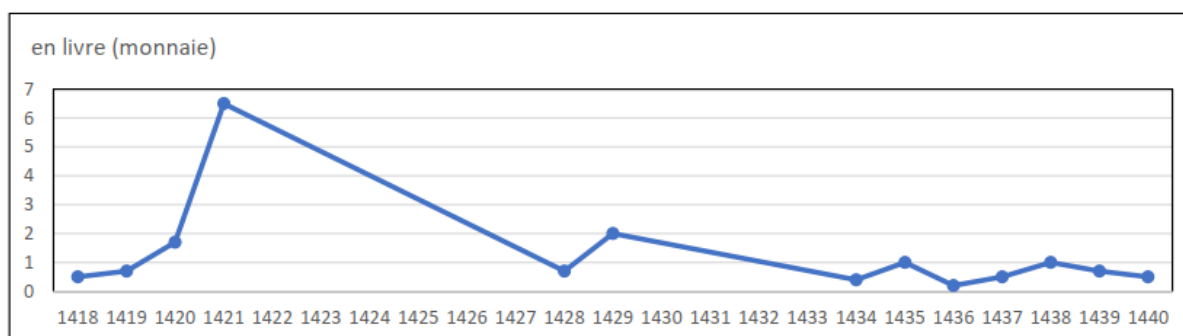
« Mathieu Benoist mourut et trépassa l'an 1434, le mardi 17 août. Il y eut alors grande épidémie »

« Livre de raison d'Etienne Benoist », *BSAHL*, t.XXIX, 1881, p.274

« L'an 1435, le 10<sup>ème</sup> d'avril commença la procession du mardy de Pâques, où l'on porte la chasse de saint Martial, avec celle de saint Aurélien, saint Loup, saint Domnolet. On y voit des troupes d'hommes en chemise de la ville et de la campagne, quelquefois de plus de mille ou quinze cents personnes. Les femmes font leur dévotion, ne portant pas de chemise sous leurs habits et marchants nus pieds. »

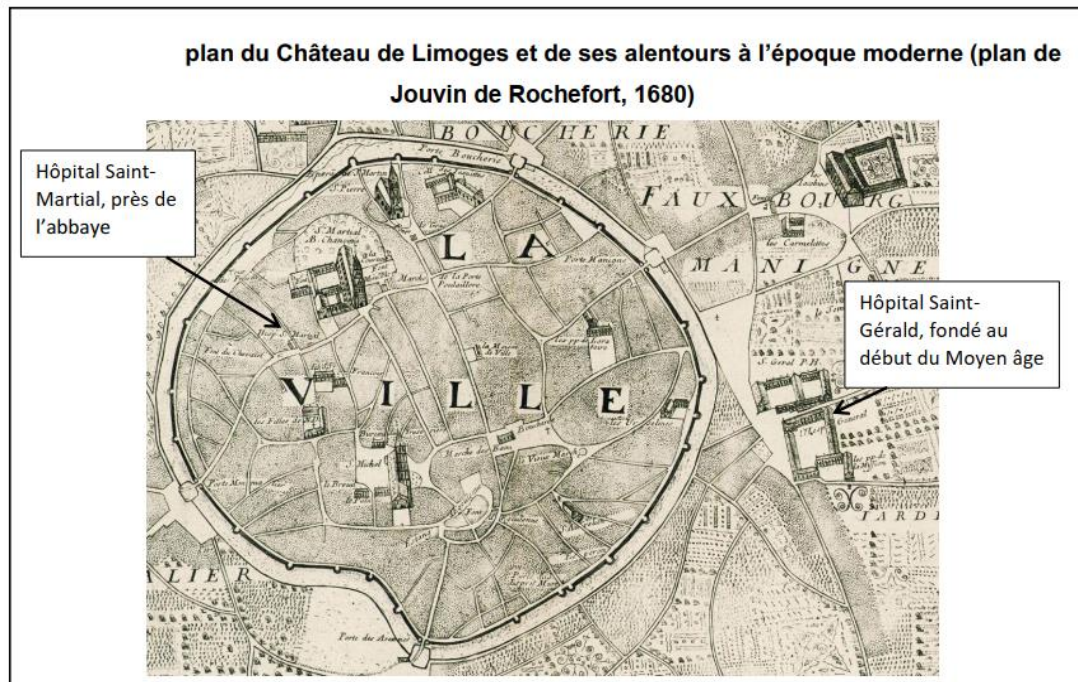
Bonaventure de Saint-Amable, *Histoire de Saint Martial...*, 1685, p.700

## Document C : évolution du prix du froment à Limoges et dans sa région



Source : Robert Favreau, art. cit., *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1967, n°125-2

## Document D : plan de la ville de Limoges à l'époque moderne



## Document E : description de processions

### des processions en 1404

« L'année du Seigneur 1404, il y eut une grande inondation dans toute l'Aquitaine. Furent réalisées plusieurs processions. En premier, une procession générale du glorieux crâne du Très Saint Apôtre Martial. En deuxième, une procession des chanoines avec l'image de saint Etienne. En troisième à la Règle, avec l'image de la sainte Vierge Marie. (...) Une autre procession de saint Etienne avec le corps du Christ, entrant dans la ville par la porte Manigne et la rue du Marché, sortie par la porte des Arènes ; et ils entrèrent par la porte Montmailler, venant par la rue des Combes. »

*Chroniques de Saint Martial de Limoges* (éditées par H. Duplès-Agier), Paris, 1874, p.200-202

## Document F : le sceau du consulat de Limoges



(source : Louis GUIBERT, « Sceaux et armes de l'hôtel-de-ville de Limoges », *BSAHL*, t.XXVI)

## Document G : les coutumes de Limoges (1260 et 1470)

### Coutumes de Limoges

« La présente année 1470, le roi envoya à Limoges Pierre de Sorizay et Simon David, maîtres des requêtes, pour changer la forme d'élection des consuls.

Pour ce furent nommés cent bourgeois des plus apparents de la ville, lesquels furent appelés centenaires, desquels fut octroyé l'autorité d'élire les consuls. »

*Annales manuscrite de Limoges, « manuscrit de 1638 »,  
éditées par Ruben, Achard et Ducourtieux, 1872, p.311*

« Que la communauté du Château puisse tenir et élire des consuls.

Que les consuls du dit Château ont un sceau communal.

Qu'ils aient un endroit pour conserver les armements et équipements.

Qu'ils puissent arrêter les malfaiteurs.

Qu'ils aient une prison et des fourches.

Qu'ils ont le pouvoir de faire des décrets et règlements.

Qu'ils peuvent punir ceux qui ne respectent pas leurs règlements.

Qu'ils peuvent peser le pain à vendre.

Que l'administration des fortifications est de leur ressort.

Qu'ils peuvent taxer le blé et le vin.

Qu'ils ont la garde des métiers.

Qu'ils ont la garde du Château et des gens. »

*«Coutumes, libertés et franchises du Château de Limoges»,  
prises par le roi Henri III d'Angleterre, duc d'Aquitaine, 1260*

## **Proposition de déroulement de la séquence :**

Cette séquence doit être considérée comme l'étude d'un exemple de ville et de société urbaine au Moyen âge. Après cette étude, une mise en perspective peut être réalisée sur le phénomène urbain à l'échelle de l'Occident médiéval.

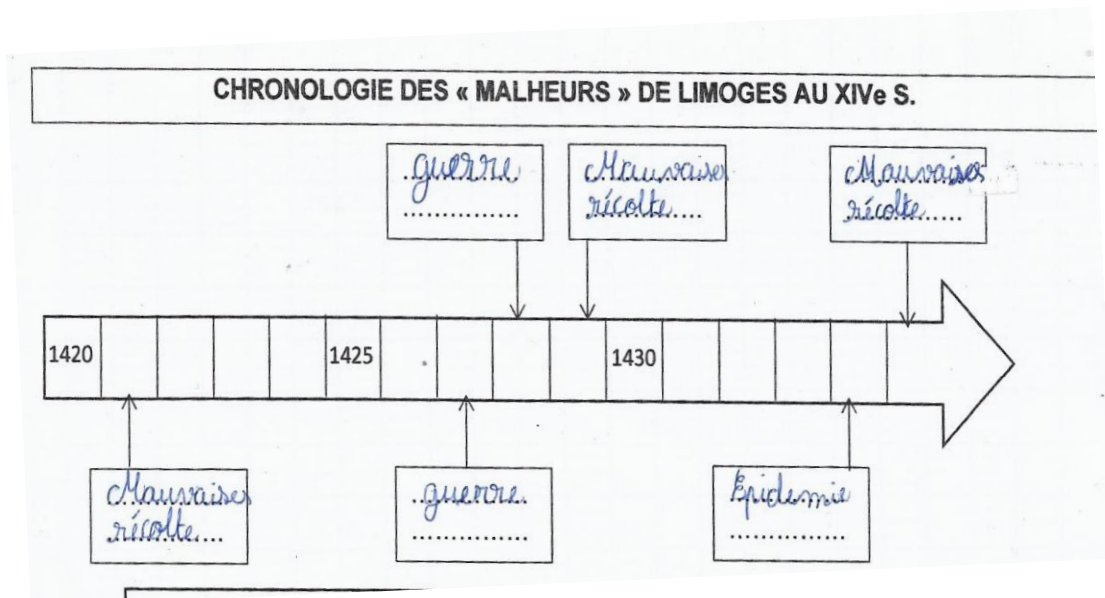
<b>Séances</b>	<b>Compétences travaillées</b>
<p><u>1<sup>ère</sup> étape (30 min) :</u> document A</p> <p><i>Récit de l'enseignant</i></p> <p>Localisation de la ville de Limoges, avec la spécificité des deux noyaux urbains, et le contexte historique de la vicomté de Limoges au Moyen âge.</p>	<p>Se repérer dans l'espace / Se repérer dans le temps</p>
<p><u>2<sup>ème</sup> étape (1h) :</u> document B et C</p> <p><i>Cours dialogué</i></p> <p>Reconstitution de la chronologie des « malheurs » de Limoges au XVe siècle (incidents climatiques, épidémies, guerres) à partir de la lecture de documents.</p> <p>La reconstitution permet de montrer la succession des difficultés durant le XVe siècle et le contexte favorable aux épidémies. Elle permet de montrer la diffusion dans l'espace, au sein du réseau des villes du royaume de France.</p>	<p>Se repérer dans le temps (réalisation d'une frise chronologique)</p> <p>Analyser et comprendre un document (prélèvement d'informations)</p>
<p><u>3<sup>ème</sup> étape (30 min) :</u> documents B, D et E</p> <p><i>Questionnaire individuel.</i></p> <p>Retrouver dans les documents les mesures prises par les différents acteurs de la société urbaine (le consulat, l'Eglise) pour en déduire leur rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la prise de décision pour la gestion de la ville, le rétablissement de l'ordre pour le consulat</li><li>- la prise en charge spirituelle et l'explication des phénomènes inexplicables pour l'Eglise</li><li>- la charité et les soins pour les ordres religieux et les hôpitaux</li></ul>	<p>Analyser et comprendre un document (prélèvement d'informations)</p>
<p><u>4<sup>ème</sup> étape (30 min) :</u> On peut terminer ici par l'étude des coutumes du consulat de Limoges (document G) ainsi que le rôle de la religion et du culte de saint Martial au sein de la ville (document F).</p> <p>Exemple de travail : catégoriser les différents domaines de compétence du consulat de Limoges.</p>	<p>Analyser et comprendre un document (prélèvement d'informations, comprendre un document en utilisant des connaissances et du vocabulaire)</p>

Dernière étape (1h) : l'organisation des villes dans l'Occident féodal : organisation sociale, essor du commerce, émergence de nouveaux acteurs

Il est possible d'utiliser l'exemple de la rue de la Boucherie et de la corporation des bouchers pour montrer le rôle des corporations et la prise en charge des questions d'hygiène au Moyen âge (nettoyage des rues en pente par les retenues d'eau sur la motte castrale).

### Quelques travaux d'élèves :

Travail sur la frise chronologique



Réponses au questionnaire sur les acteurs de la ville au Moyen âge et leurs moyens d'action.

**CONSIGNE : Répondez aux questions suivantes à l'aide des documents A, C et D**

1) Quelles sont les décisions prises par les consuls face aux malheurs qui frappent Limoges ?

Ils pouvaient garder, poser des sentinelles aux échelons des églises, faire fortifier les murs, tours, portes, boulevards et remparts des villes.

2) Quelles décisions prend-on aussi au niveau religieux ?

Le 1<sup>er</sup> de l'an 1435, le 10<sup>ème</sup> avril ils firent le mardi de Pâques en hommage à St Martial, St Aurélien, St Loup et St Donat.

3) Quels sont les lieux qui s'occupent des personnes en difficulté ? Où se trouvent-ils ?

Les lieux de non-mourir, les hôpitaux de Saint-Martial et Saint-Gerard, ils sont à l'Est de la ville et au Nord-Ouest de la ville.

Travail de repérage sur les « coutumes » de Limoges

**Document F : Coutumes de Limoges**

« La présente année 1470, le roi envoya à Limoges Pierre de Sorizay et Simon David, maîtres des requêtes, pour changer la forme d'élection des consuls.

Pour ce furent nommés cent bourgeois des plus apparents de la ville, lesquels furent appelés centenaires, desquels fut octroyé l'autorité d'élire les consuls. »

*Les consuls sont choisis parmi les bourgeois les plus riches.* Annales manuscrite de Limoges, « manuscrit de 1638 »,  
éditées par Ruben, Achard et Ducourtieux, 1872, p.311

« Que la communauté du Château puisse tenir et élire des consuls.

Que les consuls du dit Château ont un sceau communal.

*pouvoir politique*

Qu'ils aient un endroit pour conserver les armements et équipements.

*pouvoir militaire*

Qu'ils puissent arrêter les malfaiteurs.

*pouvoir judiciaire*

Qu'ils aient une prison et des fourches.

Qu'ils ont le pouvoir de faire des décrets et règlements.

*pouvoir économique*

Qu'ils peuvent punir ceux qui ne respectent pas leurs règlements.

Qu'ils peuvent peser le pain à vendre.

Que l'administration des fortifications est de leur ressort.

Qu'ils peuvent taxer le blé et le vin.

Qu'ils ont la garde des métiers.

Qu'ils ont la garde du Château et des gens. »

«Coutumes, libertés et franchises du Château de Limoges»,  
prises par le roi Henri III d'Angleterre, duc d'Aquitaine, 1260